

# COMPTE RENDU D'INTENDANCE





## La politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer au relèvement du niveau de vie de tous les Canadiens par l'entremise d'un taux d'inflation bas et stable. Plus précisément, la Banque vise à contenir l'inflation, mesurée par le taux annuel de variation de l'indice des prix à la consommation, à l'intérieur d'une fourchette cible établie conjointement avec le gouvernement. Depuis 1995, les limites de cette fourchette sont de 1 et 3 %.

Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la Banque se sert de l'influence qu'elle a sur les taux d'intérêt à court terme et, par ricochet, sur les conditions monétaires. Le concept de conditions monétaires saisit l'influence combinée que les taux d'intérêt à court terme et le taux de change du dollar canadien ont sur l'économie. Les modifications des conditions monétaires agissent de façon indirecte sur l'inflation, et elles sont généralement ressenties pendant une période allant de 18 à 24 mois.

### Maintien des cibles de maîtrise de l'inflation

Vers le début de 1998, le gouvernement et la Banque ont convenu de prolonger jusqu'à la fin de 2001 l'application de la fourchette visée en matière d'inflation. Tous deux jugeaient utile de laisser s'écouler une plus longue période pendant laquelle l'économie pourrait faire la

preuve qu'elle peut bien fonctionner dans un climat de faible inflation avant de déterminer quelle cible à long terme serait compatible avec la stabilité des prix. La Banque a souligné de nouveau qu'étant donné que les mesures de politique monétaire ne se répercutent sur l'inflation qu'après un certain temps, elle continuerait de chercher à ramener vers le milieu de la fourchette cible, sur une période de deux ans environ, le taux de l'inflation *tendancielle* (estimé à l'aide de l'indice de référence constitué de l'IPC dépouillé des composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que de l'effet des changements des impôts indirects).

*Le renforcement de la discipline au sein de notre processus interne de prise de décision constitue l'un des principaux avantages que l'application des cibles nous a procurés.*

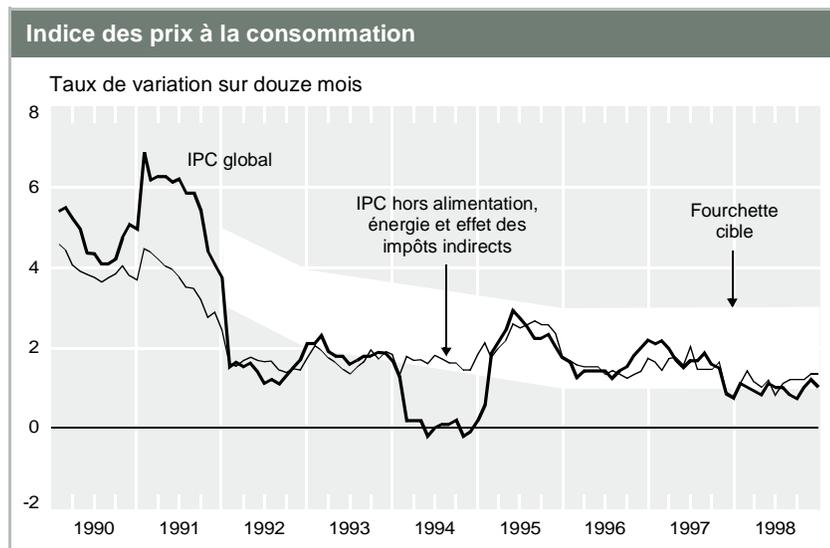
Gordon Thiessen  
Les cibles de maîtrise de l'inflation :  
l'expérience canadienne  
Conférence Gibson donnée en 1998

### Atteinte de la cible

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque a oscillé autour de la limite inférieure de la fourchette cible pendant toute l'année 1998 et a clôturé l'année à 1,4 %. L'évolution défavorable de l'économie mondiale, qui s'est traduite par un ralentissement plus prononcé qu'on ne l'avait prévu du rythme d'expansion de l'activité au pays et par des pressions à la baisse sur les prix des biens importés, a maintenu l'inflation à ce niveau. Toutefois, la chute du cours du dollar canadien, en provoquant une majoration des prix dans certains secteurs, est venue tempérer ces pressions. La croissance de l'indice global des prix à la consommation a été plus lente que celle de l'indice de référence, soit d'à peine 1 %, en raison du fléchissement des prix du pétrole.

Au cours de la dernière année, la conjoncture internationale a fait naître énormément d'incertitude sur les plans économique et financier. Les conséquences les plus graves de cette évolution pour l'économie canadienne ont été la réduction des cours mondiaux des produits de base et l'effet perturbateur de la volatilité des marchés financiers sur la confiance des entreprises et des consommateurs.

Le Canada ayant un taux de change flottant, la majeure partie de l'ajustement a pris la forme d'une dépréciation du dollar canadien plutôt que de pressions déflationnistes sur la production, l'emploi et les salaires. Pendant que cet ajustement s'opérait, la Banque devait veiller à prévenir une éventuelle perte de con-





fiance dans les investissements en dollars canadiens. Sa tâche est devenue plus ardue vers la fin de l'été, lorsque la nervosité s'est accrue sur les marchés financiers mondiaux, après que la Russie eut décidé d'imposer un moratoire sur le remboursement de sa dette. Dans ce climat de grande instabilité, les cibles de maîtrise de l'inflation ont fourni à la conduite de la politique monétaire l'orientation à moyen terme dont elle avait besoin.

Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage d'enquêtes menées auprès des prévisionnistes du secteur privé est demeuré légèrement inférieur au point médian de la fourchette cible. L'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celles indexées sur le coût de la vie s'est encore rétréci, ce qui indique que les investisseurs croient de plus en plus fermement que l'inflation restera à de bas niveaux à long terme.

### Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Dans un contexte de grande incertitude économique et financière, les bureaux régionaux de la Banque, créés en 1997, ont joué un rôle clé dans l'explication des enjeux de la politique monétaire. Les employés de ces bureaux ont assisté les administrateurs et les membres du Conseil de direction de la Banque dans leurs activités de liaison externe aux quatre coins du pays. Ils ont fait de nombreux exposés devant des gens d'affaires, des universitaires et des associations communautaires, établi des liens avec des représentants des administrations provinciales et augmenté considérablement le nombre d'entreprises et d'associations industrielles qu'ils visitent et le territoire qu'ils couvrent. Ces rencontres sont pour la Banque des occasions privilégiées d'expliquer la politique monétaire et de recueillir des renseignements sur l'évolution économique.

### Évaluation de la situation internationale

Étant donné que l'évolution de la situation internationale influence l'économie et les marchés financiers canadiens, la Banque consacre beaucoup de temps et d'efforts à comprendre et à prévoir ce qui se passe

ailleurs. Notamment, elle entretient des relations étroites avec les grandes organisations économiques et financières internationales, en vue d'échanger des renseignements et de débattre de différents points de vue.

Par ailleurs, la Banque a aussi été l'hôte en 1998 de la Cinquième réunion des gouverneurs des banques centrales des pays francophones. Les participants, venant de 18 pays et du Fonds monétaire international, avaient été invités à comparer les défis que présentent leurs régimes de taux de change respectifs.

*La fourchette cible de l'inflation adoptée par la Banque du Canada aux fins de la mise à exécution de la politique monétaire a permis avec succès d'abaisser l'inflation et de la maintenir à un niveau peu élevé.*

Énoncé de la mission du FMI  
au Canada  
30 novembre 1998

### Recherche et analyse

La formulation de la politique monétaire se fonde sur des recherches et des analyses. Pour assurer la solidité de ses travaux, la Banque entretient des relations avec des universitaires et d'autres chercheurs, établis au Canada et à l'étranger. Cela implique la constitution d'un réseau de contacts, l'organisation de colloques, la présentation de communications à des colloques tenus à l'extérieur de la Banque ainsi que la publication d'études. Pour apporter à la formulation de la politique monétaire un éclairage additionnel de l'extérieur de la Banque, un poste de conseiller spécial a été créé en 1998. Ce poste d'économiste invité a été comblé en août dernier, pour une durée d'un an, par David Laidler, professeur à l'Université Western Ontario. M. Laidler est l'un des professeurs

### Marchés des changes

Une enquête sur l'activité des marchés des changes menée en 1998 par les banques centrales de 43 pays a révélé que le marché canadien est le onzième en importance au monde – le montant des opérations qui y sont effectuées atteignant environ 37 milliards de dollars É.-U. par jour – et que le dollar canadien se classe au septième rang des devises les plus échangées.



## Le taux de change et la stabilité des prix

Le taux de change constitue un prix important au sein de l'économie canadienne. Il influence le montant que les Canadiens doivent payer pour les produits et services importés et celui que les producteurs canadiens obtiennent pour les biens qu'ils exportent, y compris les produits de base. Les prix des biens importés ou exportés se répercutent à leur tour sur les profils de dépense des consommateurs et les décisions des producteurs canadiens en matière de production et de prix.

Un taux de change flottant peut contribuer à contenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette visée en protégeant les prix intérieurs de l'incidence de l'inflation qui pourrait sévir à l'étranger et en permettant aux autorités monétaires de stimuler ou de freiner, selon les besoins, la demande de produits canadiens. Si le taux de change était fixe, l'ajustement aux chocs, internes et externes, s'opérerait par l'entremise des salaires et des prix et se traduirait par des variations plus marquées de la production et de l'emploi.

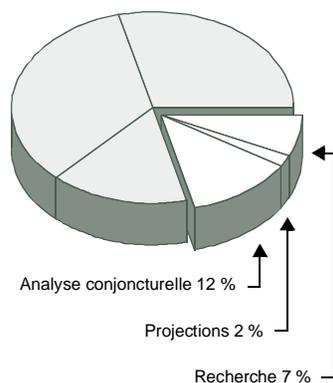
Par ailleurs, les cibles de maîtrise de l'inflation au Canada fournissent à notre taux de change flottant un point d'ancrage vital. Sans celui-ci, le libre flottement pourrait être la cause d'une perte de confiance dans la valeur de la monnaie, tant sur les marchés mondiaux que canadiens.

Le maintien de la stabilité des prix est la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à l'amélioration de l'activité économique, et un taux de change flottant est un élément indispensable au succès d'une telle entreprise.

d'économique les plus éminents au Canada et une autorité mondiale en matière d'économie monétaire.

Les recherches menées en 1998 ont été axées sur la conduite de la politique monétaire en contexte d'incertitude, sur les conséquences de la rigidité à la baisse des salaires nominaux pour le choix d'une cible à long terme en matière d'inflation et sur les causes et la prévention des crises de change à l'échelle internationale. La Banque a aussi tenu un colloque au cours duquel des opérateurs des marchés et des chercheurs d'universités et d'autres banques centrales ont discuté de l'information véhiculée par les prix pratiqués sur les marchés financiers. Les actes de ce colloque seront publiés au printemps 1999. Le prochain colloque, qui aura lieu cet automne, portera sur le rôle des agrégats monétaires dans la transmission de la politique monétaire.

### Dépenses d'exploitation liées à la formulation de la politique monétaire



### Dépenses d'exploitation

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire ont entraîné des dépenses de près de 41 millions de dollars en 1998, ce qui représente environ 21 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une augmentation de quelque 3 millions de dollars, soit 8 %, par rapport à 1997, qui tient notamment à la hausse des

coûts de l'informatique et à l'expansion des programmes de communication, notamment dans les nouveaux bureaux régionaux de la Banque.

### La monnaie

Les Canadiens règlent chaque année des milliards de transactions au moyen de billets de banque et de pièces de monnaie. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets qui offrent une bonne protection contre la contrefaçon et à ce qu'elle gère l'offre de billets de la façon la plus économique possible. Afin d'atteindre ces objectifs, la Banque a adopté plusieurs mesures en 1998. Elle a étendu et intensifié ses efforts pour sensibiliser le public aux éléments de sécurité dont sont pourvus les billets authentiques; elle a poursuivi ses travaux de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets et, enfin, elle a achevé de mettre en place un nouveau système de distribution des billets.



## Prévention de la contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation. Toutefois, leur nombre a augmenté ces derniers temps. La valeur des faux billets retirés de la circulation en 1998 était deux fois supérieure à celle de l'année précédente, en raison principalement d'un accroissement marqué du nombre de billets de 100 dollars contrefaits. En effet, un certain nombre de faux billets de 100 dollars de très bonne qualité sont apparus au deuxième semestre de 1998 et ils semblent tous provenir de la même source. Ils se distinguent particulièrement par la reproduction très réussie des microcaractères qu'on retrouve sur les billets authentiques.

On peut quand même déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques et dont l'apparence et la texture sont uniques, comme l'impression en relief du portrait.

Un public qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets de banque authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon. En 1998, la Banque a produit un film vidéo à

*Un public qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets de banque authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.*

cet effet dans le cadre de son programme de sensibilisation sur la monnaie. Ce film s'ajoute aux affiches et aux dépliants lancés en 1997. Le personnel de la Banque a fait des exposés devant des caissiers de commerces et d'institutions financières et devant des policiers afin de les aider à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. De plus, près d'un million de dépliants ont été distribués dans les institutions financières et les bureaux de tourisme provinciaux à l'intention de la population en général.

On peut obtenir des renseignements additionnels sur la façon d'identifier les faux billets de banque en composant le 1 888 513-8212.

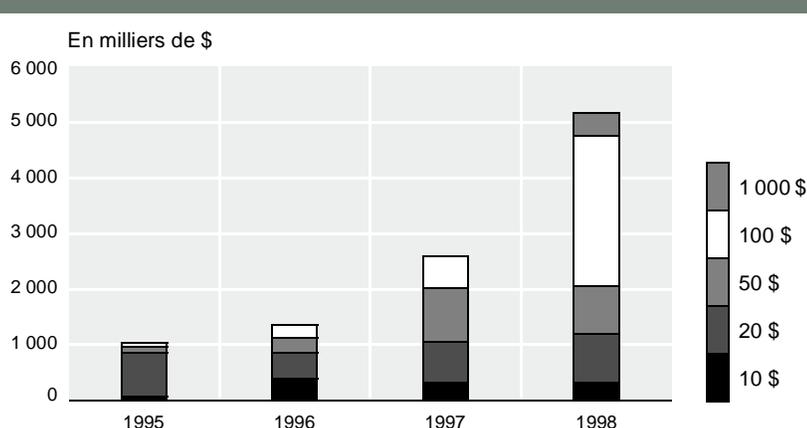
La Banque renseigne aussi le public canadien sur les particularités des billets authentiques par l'entremise d'exposés présentés par ses représentants régionaux et d'activités organisées par le Musée de la monnaie à Ottawa.

Par ailleurs, la Banque collabore étroitement avec les services de police, notamment la GRC, qui est responsable de l'application des lois relatives à la contrefaçon dans tout le pays.

## Recherche et développement

Les travaux de recherche et développement de la Banque sur la technologie et les éléments de sécurité propres aux billets de banque constituent un moyen de défense majeur contre la contrefaçon. Ces travaux sont axés sur l'élaboration de techniques devant permettre de contrer les menaces découlant des progrès de la technologie en matière de reproduction de documents ainsi que sur l'amélioration des techniques de production et de distribution des billets. En 1998, ils ont porté essentiellement sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et les matériaux sur lesquels les billets de banque peuvent être imprimés. La phase actuelle de recherche et développement se poursuivra au cours des deux ou trois prochaines années et aboutira au lancement du premier billet d'une nouvelle série. La Banque cherche ainsi à mettre au point de nouveaux billets offrant une meilleure protection contre les techniques de contre-

Montant des faux billets retirés de la circulation





façon actuelles, à savoir des billets qui pourront être modifiés au fil des ans pour faire obstacle aux menaces que poseront les innovations futures. Pour mener à bien cette entreprise, elle fait appel à l'expertise des sociétés d'impression de billets de banque, des organismes d'application de la loi et des grands instituts d'émission étrangers. Elle consulte également à ce sujet des particuliers, des personnes ayant une déficience visuelle ainsi que des représentants du gouvernement. Enfin, elle explore la possibilité d'imprimer les billets de banque sur du polymère ou sur un matériau à base de polymère. Ces matériaux pourraient accroître la sécurité et la durée de vie des billets et ainsi engendrer des économies substantielles.

### Mise en place du nouveau système de distribution des billets de banque

En janvier 1998, la Banque du Canada et les grandes institutions de dépôt canadiennes participantes ont achevé la mise en place d'un nouveau système de distribution des billets de banque. Ce système est plus efficace et moins coûteux que le précédent, dont le fonctionnement était assuré par les neuf agences de la Banque réparties sur tout le territoire canadien. En vertu du nouveau système, les institutions participantes s'occupent ensemble de la gestion des flux de billets en collaboration avec la Banque. Celle-ci demeure responsable de la distribution des billets au moment de leur mise en circulation initiale, de la tenue des relevés des stocks de billets dans le système, du retrait des billets devenus impropres à la circulation et du contrôle de la qualité et de l'authenticité des billets. Il s'agit dans ce dernier cas de l'une des tâches majeures qui incombent au personnel des bureaux régionaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Par ailleurs, la Banque traite avec la Monnaie royale canadienne (qui est responsable de la production et de la distribution des pièces de monnaie) de sujets d'intérêt commun, notamment la distribution des pièces aux institutions financières.

### Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 56 millions de dollars en 1998, ce qui représente environ 29 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une baisse de près de 10 millions de dollars ou d'environ 15 % par rapport à 1997. Cette réduction est attribuable à l'instauration du nouveau système

de distribution des billets de banque et à la diminution des besoins en billets.

### Les services de banque centrale

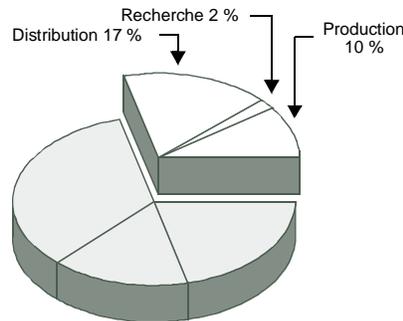
Les services de banque centrale englobent un vaste éventail d'activités. Bon nombre d'entre elles, qui sont menées par la Banque et d'autres organismes gouvernementaux de concert avec le secteur financier, visent à promouvoir la fiabilité et la solidité

du système financier. Les autres concernent les services offerts à divers clients, dont le gouvernement fédéral, les institutions financières

et le public. L'objectif de la Banque est de fournir ces services

de la façon la plus efficace et efficace possible.

Dépenses d'exploitation liées à la monnaie





## Fiabilité et solidité du système financier canadien

### *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque du Canada la responsabilité de la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. Ces systèmes jouent un rôle vital dans le bon fonctionnement de l'économie canadienne. La Banque a pour tâche de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour assurer la gestion et le contrôle des risques associés à ces systèmes, de sorte que le système financier ne soit pas gravement perturbé en cas de défaillance d'un participant.

Au début de 1998, le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM) a été assujéti à la surveillance de la Banque en vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. Une décision similaire a été prise au début de 1999 pour le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Ces décisions n'ont pas entraîné de modifications majeures des mécanismes de contrôle des risques incorporés à ces systèmes puisque la Banque avait participé étroitement à leur conception. Elles ont par contre

renforcé la certitude juridique que les obligations des participants au système seront réglées conformément aux règles du système même en cas de défaillance d'un participant.

### *Le STPGV devient pleinement opérationnel*

Le système de paiement du Canada est devenu plus sûr et plus efficace vers le début de 1999 lorsque le STPGV, après quelques retards imprévus, est devenu pleinement opérationnel. Ce nouveau système électronique de paiement est le pivot du système de paiement national car il constitue un mécanisme central vital pour la réduction et le contrôle du risque systémique. Les autres grands systèmes de compensation et de règlement, tels que le SECTEM, auront recours au STPGV pour assurer le règlement des obligations de paiement entre leurs participants.

### *Prise en charge des titres du marché monétaire par le SECTEM*

La sûreté et l'efficacité du secteur financier ont été renforcées en 1998 par suite de la prise en charge par le SECTEM du traitement de plus de 150 milliards de dollars de titres du marché monétaire émis par les entreprises du secteur privé. Ces titres sont maintenant négociés, et les obligations de paiement correspondantes réglées, au sein d'un système qui limite efficacement les risques. Comme il n'est plus nécessaire désormais de procéder à la livraison des titres et à l'échange des effets de paiement, des gains d'efficacité ont été réalisés.

En plus des titres à court terme du secteur privé, ce système traitait à la fin de 1998 au-delà de 380 milliards de dollars d'effets du gouvernement canadien.

### *Rôle d'agent de règlement*

Pour réduire davantage les risques au sein du système financier, la Banque du Canada a accepté de faire office d'agent de règlement pour le SECTEM. En acceptant ce rôle, elle permet que soit éliminé le « risque du banquier », c'est-à-dire le risque d'une défaillance d'une institution financière privée faisant office d'agent de règlement.

## Compensation et règlement

Un système de compensation et de règlement assure le traitement et le règlement des obligations de paiement entre les divers participants au système (habituellement les institutions financières). Par exemple, le Service de compensation des titres d'emprunt, exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, est un système électronique de compensation et de règlement des transactions sur obligations libellées en dollars canadiens et sur titres du marché monétaire. Le système de transfert de paiements de grande valeur exploité par l'Association canadienne des paiements est un système de transfert de fonds en temps réel des paiements en dollars canadiens d'un montant très élevé ou dont le moment du règlement est critique.



### *Systèmes de compensation et de règlement des opérations de change*

La Banque continue de tenir des discussions avec les exploitants des systèmes de compensation et de règlement et les participants à ces systèmes dans le but de réduire et même d'éliminer le risque associé au règlement des opérations de change. Les discussions portent sur les dispositions à adopter en vue du règlement de la portion de ces transactions qui est effectuée en dollars canadiens et sur le rôle de la Banque en tant qu'agent de règlement de ces systèmes. L'une des propositions avancées consiste à ramener à 0 h 30, les jours ouvrables, le début des activités de la Banque, du STPGV et du SECTEM, afin de faire coïncider leurs heures d'exploitation avec celles des systèmes d'Europe et d'Extrême-Orient.

### **Prestation de services bancaires au gouvernement fédéral**

#### *Gestion de la dette publique et de la trésorerie du gouvernement*

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque conseille celui-ci sur la gestion de la dette publique et se charge du placement par adjudication des nouvelles émissions de bons du Trésor et d'obligations sur les marchés canadiens. En 1998, elle a tenu plus de 50 de ces adjudications. Par ailleurs, à titre de banquier du gouvernement, la Banque gère aussi la trésorerie de ce dernier; elle a également recours, pour ce faire, au processus d'adjudication. Afin de maximiser les revenus de l'État, la Banque met aux enchères presque quotidiennement auprès des institutions financières une portion des encaisses du Receveur général sous forme de dépôts à terme. À l'automne 1998, la Banque a mis en place un nouveau système automatisé pour traiter toutes ces adjudications.

### *Amélioration de l'efficacité des marchés financiers*

La Banque a à cœur le développement des marchés financiers canadiens et appuie activement les mesures visant à accroître leur efficacité. En 1998, après de vastes consultations auprès des opérateurs sur le marché, la Banque et le ministère des Finances ont instauré de nouvelles règles s'appliquant aux négociants et aux clients qui participent aux adjudications de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement canadien. La Banque a également travaillé, en collaboration avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, à l'élaboration d'un nouveau code de déontologie relatif aux opérations qu'effectuent de gros investisseurs sur les titres du gouvernement canadien. Pour soutenir la liquidité du marché obligataire, la Banque a lancé pour le compte du gouvernement un programme pilote visant le rachat des titres de petites émissions qui font l'objet de peu de transactions sur le marché. Cela permettra une augmentation du volume de chaque émission et, partant, une plus grande liquidité des titres.

#### *Gestion des réserves de change du gouvernement et du risque financier auquel il est exposé*

La Banque gère les réserves de devises du gouvernement en investissant les avoirs du Fonds des changes et en lançant les emprunts nécessaires, pour garantir le maintien d'un niveau de réserves adéquat. Elle intervient

*La méthode employée pour la mise en œuvre de la politique monétaire est liée à la façon dont la compensation et le règlement des paiements s'effectuent chaque jour. En 1998, la Banque a choisi la méthode qu'elle compte utiliser à l'ère du STPGV. Des détails à ce sujet sont fournis dans la livraison de l'automne 1998 de la Revue de la Banque du Canada.*

## **Rapport MacKay**

*Le Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien (rapport MacKay), publié en septembre 1998, propose de modifier de façon notable les dispositions régissant le secteur financier canadien. La Banque travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour faire en sorte que ces questions importantes soient traitées avec le plus grand soin.*



également sur le marché des changes au nom du gouvernement pour influencer les opérations sur le dollar canadien. En raison de la faiblesse de notre monnaie, la Banque a dû intervenir énergiquement par moments en 1998 et aussi mener des opérations d'emprunt massives pour accroître les réserves de liquidités internationales.

La Banque et le ministère des Finances ont adopté au mois de septembre une nouvelle politique d'intervention mieux adaptée à la taille accrue du marché des changes canadien. L'approche retenue est moins automatique et laisse davantage de latitude pour décider du moment et du montant des interventions. La Banque a également participé, de concert avec d'autres pays industriels, aux efforts visant à harmoniser et à améliorer la qualité de l'information transmise au public sur les réserves de devises.

De plus, la Banque mesure et surveille le degré d'exposition du gouvernement au risque financier. En 1998, le ministère des Finances et la Banque ont créé un comité conjoint pour superviser cette activité.

### *Activités internationales menées pour le compte du gouvernement*

Tout au long de 1998, la Banque a conseillé et assisté le gouvernement en ce qui concerne la participation du Canada à plusieurs programmes multilatéraux d'aide financière aux économies émergentes. Au début de l'année, un certain nombre de pays, sous la houlette du G7, se sont entendus pour consentir des lignes de crédit bilatérales à la Corée du Sud en vue d'appuyer le vaste montage financier que le Fonds monétaire international (FMI) avait mis en place à son intention en décembre 1997. La part du Canada s'est élevée à un milliard de

## Les accords d'emprunt

En 1962, les pays du Groupe des Dix (G10) ont créé les Accords généraux d'emprunt (AGE), qui s'ajoutent aux ressources ordinaires tirées des quotes-parts versées au Fonds monétaire international (FMI).

Les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) sont entrés en vigueur en novembre 1998. Tout comme les AGE, ils permettent au FMI de disposer de ressources supplémentaires pour prévenir ou maîtriser les crises qui pourraient menacer la stabilité du système financier international. Au total, 25 pays ou banques centrales participent à ces nouveaux accords, y compris les pays du G10.

Même si les AGE existent toujours, les NAE constituent le premier et le principal mécanisme d'emprunt utilisé. Grâce à ces deux types d'accord, le FMI dispose d'environ 48 milliards de dollars É.-U. en fonds additionnels. La contribution actuelle du Canada s'établit à quelque 2 milliards.

dollars américains, mais la Corée du Sud n'a pas eu besoin de faire appel à cette ligne de crédit.

En juillet dernier, pour la première fois depuis vingt ans, le FMI a eu recours aux Accords généraux d'emprunt (AGE) en vue d'aider à financer un prêt à la Russie. De même, au mois de décembre, le FMI a fait appel aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE), lesquels sont semblables aux AGE, pour appuyer son programme d'assistance financière au Brésil. Les prêts que le Canada a consentis au FMI en vertu des AGE et des NAE font partie de ses réserves internationales de change.

En plus de l'assistance financière fournie par le FMI, la banque centrale du Brésil s'est vu offrir par un groupe de vingt pays industriels une facilité de crédit multilatérale. La part du Canada dans cette opération s'est chiffrée à 500 millions de dollars américains.

### Services aux institutions financières

En vertu de la législation fédérale, la Banque est tenue d'offrir un service d'enregistrement des sûretés dans chacune des provinces du pays. Les prê-



## Renforcement du système financier international

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'initiatives d'envergure ont été lancées dans le but de renforcer le système financier international.

Les trois groupes qui ont été créés en avril pour se pencher sur diverses questions liées à la réforme du système financier ont joué un rôle particulièrement important. Ces groupes de travail étaient constitués de 22 représentants des pays industriels et des économies émergentes. Leurs rapports ont été publiés au mois d'octobre et sont disponibles sur le site Web de la Banque des Règlements Internationaux et celui du Fonds monétaire international (FMI).

Le premier groupe a examiné de quelle façon la transparence et la responsabilisation pouvaient améliorer la tenue d'une économie. Le second a étudié les principes et les politiques qui ont pour effet de promouvoir la stabilité et l'efficacité d'un système financier. Un fait marquant de cette étude est qu'elle fait état d'une initiative canadienne visant à encourager « l'examen par les pairs » des systèmes de surveillance nationaux. Le troisième groupe de travail s'est concentré sur les politiques qui aideraient à prévenir les crises financières internationales et en favoriseraient un règlement ordonné. Il a mis l'accent sur l'importance de régimes de change appropriés, d'une meilleure gestion des risques par les prêteurs, de l'établissement de plafonds aux garanties consenties par les gouvernements et de mécanismes efficaces en cas d'insolvabilité. Le rapport de ce dernier groupe de travail expose un

cadre qui permettrait de faire face aux obligations de paiement de façon concertée et ordonnée et servirait à la fois les intérêts des débiteurs et ceux des créanciers.

La Banque du Canada a participé aux premier et troisième groupes de travail, et le ministère des Finances au second.

À la fin du mois d'octobre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G7 ont émis un communiqué dans lequel ils prenaient l'engagement de mener à bien un grand nombre des réformes recommandées par ces trois groupes de travail. Ils déclaraient notamment que leur objectif « est de créer un système financier international pour le XXI<sup>e</sup> siècle qui tire l'entier bénéfice de la globalisation des marchés et des flux financiers, minimise les risques de perturbation et protège davantage les plus vulnérables tout en promouvant la stabilité monétaire internationale, élément d'un système financier international stable ». Ils ont également promis de travailler avec d'autres pays à l'adoption de ces réformes.

Deux autres événements ont permis de renforcer le système financier international, à savoir l'entrée en vigueur des Nouveaux accords d'emprunt en novembre, et l'augmentation générale des quotes-parts versées au FMI qui a pris effet en janvier 1999.



teurs déclarent à la Banque leur intention d'accepter certains actifs financiers de leurs emprunteurs en guise de garantie. Ils peuvent consulter ce registre pour voir si ces actifs n'ont pas déjà été donnés en gage.

Pendant plus d'un an, la Banque a cherché d'autres façons d'offrir ce service. Elle a décidé de sous-traiter la conception et l'exploitation d'un nouveau système informatisé, qui a finalement été mis en place au milieu de 1998. En vertu des nouveaux arrangements, les prêteurs peuvent désormais déclarer directement à l'exploitant du système, et ce dans différentes villes au pays, leur intention d'accepter des garanties. Les demandes de consultation du registre peuvent être adressées, comme auparavant, par la poste, par télécopieur ou par messagerie. On prévoit qu'à l'avenir les utilisateurs autorisés pourront consulter le registre au moyen d'Internet.

## Services au public

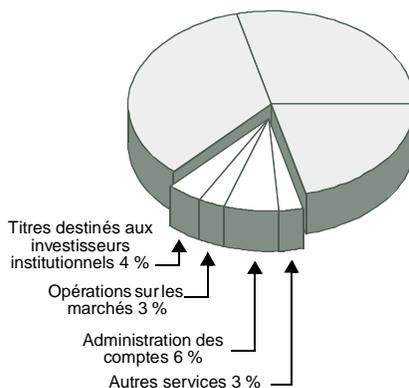
Les banques doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au Canada qui sont inactifs depuis 10 ans. En 1998, le public a été en mesure pour la première fois d'accéder directement au registre des soldes

non réclamés par l'entremise du site Web de la Banque. Depuis le lancement de cette application en novembre, on a recensé plus de 300 000 visites du site. Cet outil vient s'ajouter à la ligne téléphonique sans frais et à l'adresse électronique créées en 1997.

La Banque a répondu en 1998 à 10 500 demandes de renseignements généraux (soit 46 % de plus que l'année précédente), effectué plus de 50 000 recherches (une augmentation de 79 % par rapport à 1997) et versé au total 4,7 millions de dollars (ce qui représente 36 % de plus que l'année antérieure) à environ 9 800 ayants droit (61 % de plus qu'en 1997).

Maintenant que l'application de recherche électronique de soldes non réclamés est opérationnelle, on s'attend à un nouvel accroissement rapide du nombre des règlements effectués.

### Dépenses d'exploitation liées aux services de banque centrale



## Dépenses d'exploitation

Les dépenses engagées pour la prestation des services de banque centrale se sont chiffrées à 32 millions de dollars en 1998, ce qui représente tout près de 17 % de l'ensemble des coûts d'exploitation de la Banque. Il s'agit, par rapport à l'année précédente, d'une baisse d'environ 1,5 million de dollars (ou 4,5 %), qui tient essentiellement à des gains d'efficience. Les revenus, qui incluent les sommes reçues en échange de services dispensés à d'autres banques centrales, totalisent presque 1 million de dollars.

## Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers

En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit une gamme de services de gestion de la dette publique. Les services relatifs aux titres d'emprunt détenus principalement par les grands investisseurs institutionnels sont décrits dans la section consacrée à la fonction Services de banque centrale. Les autres servi-

## Soldes non réclamés

Le public peut consulter le registre des soldes non réclamés sur le site Web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://www.bank-banque-canada.ca/>

Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de postes de travail branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque ou en appelant au numéro 1 888 891-6398.



ces fournis sont liés aux titres au détail, qui englobent différents titres d'emprunt détenus par les particuliers, dont les obligations d'épargne du Canada (OEC).

Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers forment une catégorie à part en ce sens que la Banque les dispense pour le compte de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, et obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement des dépenses qu'elle engage à ce chapitre. L'agence est responsable de la direction du programme de placement des titres au détail, alors que la Banque a pour mandat d'assurer le soutien des opérations et des systèmes. (Le rapport annuel de Placements Épargne Canada est disponible auprès du ministère des Finances.)

Étant donné que des millions de Canadiens détiennent des titres d'État, l'administration de leurs comptes requiert de vastes systèmes informatisés et des centres de renseignements téléphoniques. Par conséquent, les ressources affectées au traitement des titres destinés aux particuliers sont très importantes et n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années en raison de la refonte des principaux systèmes informatiques associée à l'introduction de nouveaux services.

### Activités menées par la Banque en 1998

En 1998, la Banque a mis en œuvre, au terme de quatre années de travaux d'élaboration, un nouveau registre informatisé concernant les titres au détail. Il s'agit là d'une transformation majeure d'un système créé dans les années 1970. Des progrès ont été réalisés, pendant l'année, dans l'avancement d'un autre projet pluriannuel, qui consiste en une refonte complète du processus d'administration du mode de souscription des OEC par retenues sur le salaire. Ce mode d'épargne est offert par l'entremise de 15 000 employeurs partout au pays et un grand nombre d'entre eux se sont plaints de sa lourdeur administrative. Le nouveau régime mis en place permet d'alléger considérablement leur charge de travail et élimine les droits que devait payer le gouvernement aux institutions financières en échange de leurs services.

Néanmoins, il représente pour la Banque une tâche additionnelle et il compte pour beaucoup dans l'augmenta-

tion des dépenses d'exploitation liées aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers en 1998.

La Banque a aussi apporté un soutien opérationnel en vue de l'ajout durant l'année de nouveaux volets au programme fédéral de titres au détail. Au nombre des nouveautés figurent le lancement des obligations à prime du Canada, qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé mais ne sont remboursables qu'une fois l'an, et le prolongement de la période de vente des obligations à prime et des obligations d'épargne du Canada au-delà de la traditionnelle campagne d'automne.

En 1998, la Banque a achevé le regroupement à Ottawa des services aux propriétaires d'obligations dispensés auparavant par ses différentes agences.

### Dépenses d'exploitation

Les dépenses engagées pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevées à 65,5 millions de dollars en 1998, ce qui représente 34 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque et une augmentation d'environ 18 millions de dollars, ou 37 %, par rapport à 1997. Cette hausse est imputable à l'implantation de nouveaux systèmes informatiques et au soutien accordé au programme élargi de placement des titres au détail. La Banque recouvre toutes ces dépenses auprès du gouvernement fédéral.

Dépenses d'exploitation liées aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers

